









PRÉVOYANCE PRIVÉE

**BIEN REMBOURRÉ
POUR LA VIE**

LE CONFORT EN
UN COUP D'ŒIL



DES PRESTATIONS DE QUALITÉ POUR VOUS ET VOS PROCHES

| ASSURER | | ÉPARGNER | | | DÉSÉPARGNER | COUVERTURE COMBINÉE |
|--|---|--|---|---|--|--|
| Protection des survivants | Protection du revenu | ← Orientée sécurité | Constitution de patrimoine | Axée sur le rendement → | Érosion du capital | Protection de la famille et prévoyance |
| ASSURANCE DÉCÈS PAX | ASSURANCE INCAPACITÉ DE GAIN PAX | ASSURANCE-VIE ÉPARGNE PAX – PLACEMENT CLASSIQUE | PLACEMENT EN FONDS PAX LIFESTAR AVEC CHOIX DE LA GARANTIE | PLACEMENT EN FONDS PAX | PLAN DE VERSEMENT PAX AVEC CHOIX DE LA GARANTIE | ASSURANCE ENFANTS PAX |
| <ul style="list-style-type: none"> Protection des survivants en cas de décès: protège famille/ entreprise des risques financiers Exonération de primes optionnelle en cas d'incapacité de gain Complète les prestations AVS et prévoyance professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> Protection des revenus en cas d'incapacité de gain Complète les prestations de l'AI et de la prévoyance professionnelle Possibilité d'exclure les troubles psychiques (p. ex. personnes déjà malades) ou l'accident Coach de crise et exonération de primes inclus Conditions particulièrement attractives pour jeunes jusqu'à 28 ans Couverture d'assurance égale-ment en cas de déménagement dans des pays d'Europe de l'Ouest définis Quatre groupes professionnels conformes au risque Possibilité de choisir l'augmentation de la prestation de rente Possibilité de choisir l'option capital en cas d'incapacité de gain (assistance) | <ul style="list-style-type: none"> Constitution de patrimoine moyennant prime unique et protection cas de décès Exonération de primes possible en cas d'incapacité de gain Libre choix de l'assurance complémentaire décès et incapacité de gain Flexibilité en cas de difficultés financières Changement de pilier de 3a vers 3b et vice versa possible Possibilité d'adaptation automatique au montant maximal actuellement en vigueur (pilier 3a) | <ul style="list-style-type: none"> Permet d'épargner avec un intérêt garanti Les excédents sont constitués tous les ans et crédités au client sous forme d'accumulation rémunérée ou de placement en fonds Âge d'entrée à partir de 18 ans | <ul style="list-style-type: none"> Permet une épargne avec des chances de rendement Choix aussi bien de la prime unique que périodique Aucune majoration pour paiement fractionné Choix parmi plusieurs portefeuilles de fonds Pax gérés activement Les portefeuilles de fonds Pax sont parmi les leaders en matière de durabilité Changement de placement possible à tout moment | <ul style="list-style-type: none"> Revenu régulier grâce aux versements échelonnés d'une prime unique Sûr et planifiable Libre choix du montant du versement en trois étapes de paiement au maximum Libre choix du profil de risque dans la sélection de fonds Phase de constitution flexible avec constitution de capital Pas de questions de santé | <ul style="list-style-type: none"> Assurance épargne avec protection invalidité de l'enfant Constitution de patrimoine et protection risque en cas de décès et d'incapacité de gain du payeur de primes Constitution de patrimoine au moyen d'un placement en fonds avec ou sans choix de la garantie Prime mensuelle dès CHF 84 |
| <p>Classique</p> <ul style="list-style-type: none"> Capitaux ou rente constants/décroissants Possible aussi sur deux têtes Prestation de décès anticipée  | |  | | |  |  |
| <p>Direct</p> <ul style="list-style-type: none"> Police d'un an Conclusion en ligne  |  | | <ul style="list-style-type: none"> Assurance liée à des fonds, constituant des capitaux, avec capital garanti en cas de vie et de décès Répartition flexible de la prime entre placement en fonds et placement garanti Réaffectation dans un placement moins risqué pour la fin de la durée possible, au choix à l'établissement de la proposition Augmentation unique des prestations sans examen de santé possible moyennant majoration (garantie d'extension) Âge final 3a de 70 possible dès l'établissement de la proposition  | <ul style="list-style-type: none"> Pur placement en fonds (sans garantie) avec protection en cas de décès au choix  | | |

